

# Copie anonyme - n°anonymat :

Code épreuve :

Nombre de pages : 10

Session : 2024

Épreuve de : ESH - ESC PBS / SKEMA BS

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

L'ouverture au commerce international appartient-elle au passé ?

La crise du Covid-19 a mis en évidence la dépendance des pays de l'Union Européenne vis-à-vis des importations de biens stratégiques : 80% des masques et des respirateurs étaient importés. Ce constat a remis en cause les bienfaits du commerce international, lequel appartiendrait au passé.

Le commerce international peut se définir comme l'échange de biens et de services entre nations plus ou moins comparables. On le mesure traditionnellement par le degré d'ouverture d'un pays qui vaut  $\frac{X+M}{Y}$  où X désigne le volume d'exportation, M celui d'importation et Y le produit intérieur brut. Il se mesure aussi avec l'évolution de la part des biens importés et exportés dans une économie. Mais la division internationale du processus productif (DIPP) (Cambridge - Duchêne, 1960) rend relativement plus compliquée cette mesure du fait de la difficulté à comptabiliser les échanges intra-firmes. Le terme d'ouverture est également ambivalent : il désigne à la fois le processus par lequel les nations s'ouvrent au commerce international, via la signature de traités de libre-échange, mais également le résultat de ce processus. Se demander si l'ouverture au commerce international appartient au passé, c'est se demander si ce phénomène s'est fait, s'est opéré dans le passé et n'est plus

actuel, comme le sous-entend le premier sens de l'expression "appartenir au passé" ou si ce phénomène est toujours d'actualité et s'il a un avenir.

Dès lors, l'ouverture au commerce international est-elle un phénomène passé qui n'a plus d'actualité ou bien peut-on encore légitimement parler d'un tel fait aujourd'hui ?

Si le ralentissement des échanges depuis 2008 peut nous permettre d'affirmer que l'ouverture au commerce international appartient au passé (I), on ne peut que constater que cette ouverture a changé de forme et qu'elle est bien un phénomène actuel (II). Finalement, nous nous interrogerons quant aux mutations qu'une telle ouverture pourrait opérer (III).

\*

\*

\*

L'ouverture au commerce international est un phénomène qui appartient au passé : c'est au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècle que les économies se sont le plus ouvertes (A), cette ouverture semble ralentir depuis 2008 (B) et les pays tendent à se refermer (C).

Tout d'abord, l'ouverture au commerce international est un acquis des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle. En effet, Suzanne Berger (Notre première mondialisation, 2003) explique que les économies mondiales ont entamé leur première grande phase d'ouverture à partir de 1846.

C'est l'abolition des Corn Laws au Royaume-Uni, sous l'influence des théories ricardianes de l'avantage comparatif (Des principes de l'économie politique et de l'imposte, 1817) : les pays auraient intérêt à se spécialiser

dans la production de biens dans lesquels ils sont le plus compétent ou de moins compétent et gagneraient à échanger. Des traités de libre-échange bilatéraux sont progressivement mis en place, comme le traité Cobden-Chamberlain entre le Royaume-Uni et la France en 1860. Le commerce international est multiplié par 25 entre 1860 et 1913 et la production mondiale seulement par 2,5. Le progrès technique explique également cela : la mise en circulation du premier bateau frigorifique en 1872 permet d'échanger de la viande entre l'Argentine et la France.

Constatant les effets néfastes du protectionnisme pendant l'entre-deux-guerres, les pays occidentaux décident de créer le GATT en 1947 pour développer le commerce international et favoriser le développement des économies mondiales. Cet accord sur les échanges et le commerce permet de faire passer les droits de douane moyens de 40% à 5% dans le monde entre 1947 et 1994. Des "rounds" de négociations permettent d'inclure de plus en plus de pays au GATT et de baisser encore les droits de douane. Le "round" de l'Uruguay (1986-1994) débouche sur des accords de Montréal et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1994, reprenant des principes du GATT mais incluant les services dans le GATS et s'attaquant au problème de la propriété intellectuelle avec l'ADPIC. On voit bien que de telles avancées ne sont plus faites aujourd'hui : le processus d'ouverture au commerce international est plus caractéristique du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle que du XXI<sup>e</sup>.

On observe également depuis 2008 un ralentissement des échanges internationaux. The Economist caractérise ce phénomène de "slowbalisation", c'est-à-dire de ralentissement des échanges internationaux. On constate en effet que la croissance des échanges a rejoint le niveau de celle de la production mondiale après

la crise de 2007-2009, partie des Etats-Unis et étendue au monde par la suite. Paul Krugman (2013) évoque des facteurs conjoncturels à ce ralentissement des échanges internationaux : le "credit crunch" engendré par la crise a diminué la capacité des firmes de petites tailles à s'internationaliser, la valeur des biens échangés a baissé du fait de la récession mondiale et l'approfondissement de la DIPP a entraîné une surréaction de la baisse du volume de biens échangés. Le Covid-19 a également entraîné en 2020 une chute de 8% de la demande de biens mondiaux. S. Jean ("La Lettre du CEPFI", 2017) explique ce ralentissement par des facteurs structurels : la Chine s'est recentrée sur son marché intérieur, expliquant 2/3 du ralentissement des échanges, les chaînes de valeur se sont raccourcies, expliquant également 2/3 du ralentissement depuis 2008. Il explique que c'est "un retour à la normale après une période de croissance exceptionnelle" des échanges depuis les années 1980. Pour lui, "la théorie économique ne prévoit pas que les échanges augmentent plus vite que la production". La seconde mondialisation est une parenthèse de l'histoire et semble avoir pris fin en 2008.

On constate enfin que les pays tendent à se refermer depuis peu. L'organe de règlement des différends (l'ORDS), le "joyau de la couronne de l'OMC" (A. Lamy, ancien président de l'OMC, 2008) semble pourtant ne pas être aussi efficace que prévu. Le cycle de Doha a débuté en 2003 mais est aujourd'hui toujours inachevé. Les Etats-Unis utilisent leur droit de rejet et paralysent les négociations depuis 2003. Un accord a été signé à Bali en 2013, qualifié de "Doha Light" et reprenant 10% du contenu des accords de Doha. Cette opposition sur la question des subventions de l'agriculture clive l'OMC entre les PDEM et les PED.

On assiste également à un retour du protectionnisme

# Copie anonyme - n°anonymat :

|                        |  |                   |                |
|------------------------|--|-------------------|----------------|
| Emplacement<br>QR Code | Code épreuve :   | Nombre de pages : | Session : 2021 |
|                        | Épreuve de : ESH ESCP - SKEMA  |                   |                |
| Consignes              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul> |                   |                |

tionnisme tarifaire depuis peu. En 2018, Donald Trump tweetait "I am a tariff man". Sa décision de mettre en place des tarifs douaniers sur les importations d'acier de 20%. pour lutter contre la dégradation de l'industrie américaine témoigne de sa volonté de protéger l'économie américaine - L'Inflation Reduction Act mis en place par Joe Biden <sup>en 2022</sup>, qui est un plan de reconquête industriel visant à moderniser les infrastructures américaines témoigne également de la tendance au protectionnisme non tarifaire. D'après le CEPFI (L'économie mondiale devrait ses coules, 2018), le protectionnisme non tarifaire équivaut aujourd'hui à des droits de douane de 40% en moyenne dans le monde. L'Union Européenne et son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières entre en vigueur en octobre 2023 témoigne également de cette volonté de protéger les firmes européennes contre le dumping environnemental via du protectionnisme tarifaire.

Ainsi, on constate que l'ouverture au commerce international est un processus passé qui tend à ralentir aujourd'hui. Mais cette ouverture prend aujourd'hui des formes différentes, ce qui nous permet de reconsiderer cette affirmation.

\*

Les économies mondiales ne se sont pas ouvertes de manière linéaire dans le passé (A), et les nouvelles formes d'ouverture au commerce international que sont la DTAPP (B) et les accords commerciaux régionaux (C) témoignent de l'appartenance au présent de l'ouverture des nations au commerce international.

Les économies nationales n'ont pas suivi une trajectoire d'ouverture uniforme au commerce international. L'ouverture a été accompagnée de périodes de ralentissement, notamment du fait des crises. Face à la Grande Dépression de 1873-1896, le Royaume-Uni met en place le tarif McKinley en 1890 et la France le tarif Hélène en 1891. Il s'agit de protéger des producteurs nationaux face à la crise mondiale, notamment dans le domaine de l'agriculture. Paul Bairoch (Mythes et paradoxes de l'histoire économique, 1993) explique que le protectionnisme a permis de relancer la croissance, en rehaussant les salaires des travailleurs nationaux, protégés de la concurrence internationale. La croissance française a paradoxalement été supérieure après le tarif Hélène qu'entre 1861 et 1892. O'Rourke (2002) vérifie cette thèse à l'aide d'outils économétriques modernes. Cette fermeture des économies a également eu lieu au ~~XIX~~ ème siècle pendant la période de l'entre-deux guerres, avec l'instauration du tarif Smoot-Hawley qui a augmenté les droits de douane de 90% aux États-Unis. De plus, on voit bien que si l'ouverture au commerce international a eu lieu au ~~XIX~~ ème et ~~XX~~ ème siècle, une fermeture a également eu lieu.

De plus, la DTAPP est aujourd'hui très appro-

longue ne faisant pas de l'ouverture au commerce international un fait révolu. Aujourd'hui, les firmes multinationales représentent 80% du commerce international. Il y en a près de 83 000 dans le monde et possèdent 800 000 filiales à travers le monde. Les FTM délocalisent leur production et peuvent notamment acquérir des sites de production où la main d'œuvre est relativement moins coûteuse. Stanley Shih, PDG d'Acer, caractérise cette DIPP avec la "courbe du sourire":

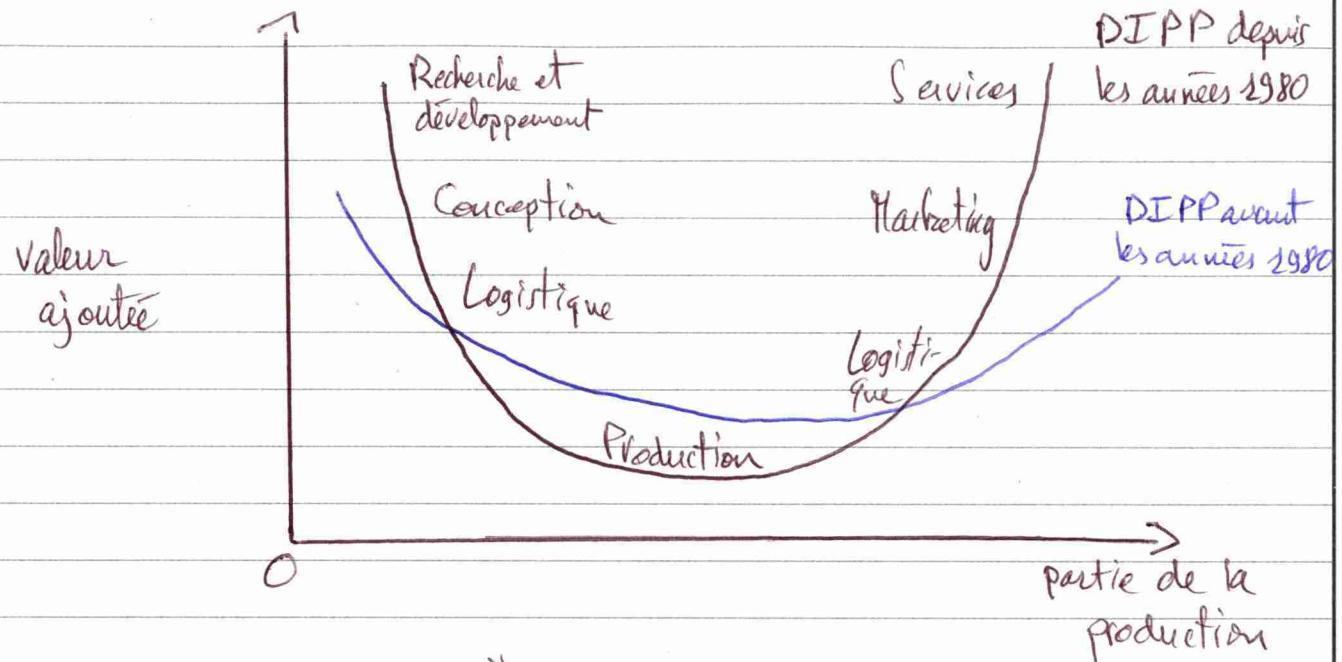


Figure 1 : « La courbe du sourire » (1992)

Les pays où se situent les filiales-mères vont se recentrer sur les activités à forte valeur ajoutée et davantage délocaliser. Mais la mesure de cette ouverture au commerce international est problématique puisqu'il est difficile d'estimer la valeur du commerce intrafirme. Étant donné que celui-ci occupe de plus en plus de place, le commerce international change de forme et diminue moins que ce que les indicateurs traditionnels montrent.

Cette transformation de l'ouverture au commerce international prend également la forme de traités de libre-échanges régionaux sous la forme des ACR. En effet, les ACR se développent de plus en plus depuis les années 1990. Ils sont à partir de cette époque

inter-continentaux, depuis que la voie a été ouverte par l'accord entre Israël et les États-Unis en 1992. La Suisse a par exemple signé un accord de libre-échange avec le Japon en 2009. Ethier ("The New regionalism", 1998) parle d'un "nouveau régionalisme". Les accords sont également plus importants : des mega-accords régionaux ont depuis peu fait leur apparition. Le TTIP, en pause actuellement, visait à créer une zone de libre-échange entre les États-Unis et l'Union Européenne. Le Traité Trans Pacifique, signé en 2008 mais aujourd'hui également en pause du fait de l'opposition de Donald Trump visait à créer une zone de libre-échange entre les États-Unis, l'Australie et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, représentant 66% du PIB mondial. L'approfondissement et l'ébrasement de l'Union Européenne depuis les années 1970 et l'entrée de 8 pays de l'Ex-URSS en 2008 témoigne également de cette prise d'envergure des ACR et montrent que l'ouverture au commerce international n'est pas révolue.

Ainsi, il apparaît que l'ouverture au commerce international change de nature et qu'il est faut que le passé s'est caractérisé par une ouverture continue des économies nationales. Mais alors, face aux enjeux de souveraineté comment envisager l'ouverture au commerce international future ?



De nouvelles stratégies de résiliences peuvent alors être envisagées face à la perte de souveraineté nationale (A), de même qu'un régionalisme d'une nouvelle nature (B).

La crise du Covid-19 a témoigné de la nécessité des économies nationales d'adopter de nouvelles stratégies de résiliences face à la mondialisation. La note du Conseil d'Analyse Economique de 2021 intitulée "Quelle stratégie de résilience face à la mondialisati-

# Copie anonyme - n°anonymat :

Emplacement  
QR Code

Code épreuve :

Nombre de pages :

Session : 2024

Épreuve de : ESH ESCP - SKEMA

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

sation" évoque des pistes de réflexion quant à la possibilité d'améliorer la souveraineté nationale. Les économistes du CAE proposent de diversifier les sources d'approvisionnement de biens stratégiques pour éviter de ne dépendre que d'un fournisseur, comme ce fut le cas avec la Chine en 2020, de stocker ces biens pour pouvoir faire face à un arrêt soudain de la production. Ainsi, l'ouverture au commerce international doit s'accompagner de filets de sécurité pour ne pas augmenter le risque de dépendance.

Enfin, il s'agit pour l'OMC de s'adapter au nouveau régionalisme, plus efficace que l'OMC, bloquée par son système de prise de décision à la majorité absolue. S. Jean (L'économie mondiale 2023, 2022) est favorable au développement du régionalisme, lequel permet de créer des accords aux contours plus clairs entre moins de pays. Il recommande de donner davantage d'importance aux accords plurilatéraux (accords multilatéraux incluant les accords bilatéraux). Ces accords permettent de mieux négocier les termes des accords, lesquels seraient mieux ciblés. Ces accords ont souvent été accusés d'augmenter la dégradation de l'environnement. Toutefois, depuis 2013, tous les ACR prennent en compte des objectifs de durabilité. On nomme ces accords "OMC+" pour ceux contournant les blocages de l'OMC et "OMC-X"

ceux les approfondissant et leur donnant une dimension sociale ou environnementale. C'est en prenant en compte ces ACR plus ciblés et plus profonds que des accords généraux que pourrait être envisagée l'ouverture au commerce international dans le futur.



Ainsi, l'ouverture au commerce international a ralenti depuis 2008 et a été caractéristique du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle en tant que processus de développement d'accords de libre-échange, mais elle n'est pas révolue malgré ce ralentissement, puisqu'elle a pris de nouvelles formes et que les siècles précédents ne se sont pas toujours ouverts de manière linéaire, ne faisant pas de l'ouverture un phénomène "appartenant au passé". Finalement, il s'agit de prendre en compte les enjeux modernes de souveraineté et de durabilité pour envisager l'ouverture au commerce international future, dans une perspective dynamique de l'ouverture.

